



varmatin.com

La chef du centre de supervision: "Je ne suis pas une menteuse"

par La rédaction il y a 9 heures

"Nous étions au lendemain des attentats. Un commissaire de la police nationale s'est présenté à moi. Il m'a dit qu'il était envoyé par le ministère de l'Intérieur et m'a demandé de faire un compte rendu pour le ministère", explique-t-elle d'emblée.

Elle détaille alors le contenu de cette entrevue: "Il fallait que je décrive par séquence de 10 secondes ce que je voyais aux caméras de vidéosurveillance et que j'indique l'emplacement des effectifs de la police municipale et nationale.

J'ai demandé de qui émanait cette demande. Le commissaire m'a dit quelqu'un au ministère. Il s'agissait d'une femme. Je lui ai parlé avec un téléphone portable de service du commissariat.

"On m'a dit qu'il fallait que je fasse vite et que j'envoie un rapport modifiable"

On m'a dit qu'il fallait que je fasse vite et que j'envoie un rapport modifiable.

Cela a duré entre 1 h et 1 h 30, la personne du ministère a rappelé sur le téléphone de service pour que je me dépêche. C'est du harcèlement".

J'ai refusé d'envoyer une version modifiable de mon rapport. Un commandant de police qui aurait pris la relève du commissaire a dit qu'il me réquisitionnait, que je n'avais pas le choix. A ce moment-là, je l'ai raccompagné à l'ascenseur du centre de vidéosurveillance.

Je ne suis pas une menteuse, je dis la vérité, j'ai subi des pressions".

Son avocat, Me Adrien Verrier, "confirme que dès lundi qu'[il] va déposer un article 40 pour le compte de la ville de Nice suite aux révélations de son agent". Ce qui permet notamment de faire un signalement au procureur pour faux en écriture publique.



La policière Sandra Bertin et son avocat Me Adrien Verrier. (Photos Franck Fernandes)